



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 5 octobre 2020

Délibération n° 2020-0211

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Lyon 9° La Duchère - Bilan de la concertation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0211**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Lyon 9° La Duchère - Bilan de la concertation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le quartier Lyon 9° La Duchère a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain (PRU) d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 21 avril 2015.

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole, approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a validé pour le site de Lyon 9° La Duchère un programme d'études et permis d'engager de 1^{ères} opérations.

Edifiée dans les années 1960, à l'extrémité nord-ouest de Lyon, la cité HLM de la Duchère comptait, au début des années 2000, 5 300 logements, dont 80 % de logements sociaux. Dès les années 1980, ce quartier touché par la "crise des grands ensembles" apparaît comme l'un des plus pauvres de l'agglomération lyonnaise, marqué par un urbanisme de barres, une quasi-absence d'activité économique et une fragilité socio-économique de sa population. Pour sortir le quartier de ses difficultés, la Ville de Lyon, la Métropole (alors Communauté urbaine de Lyon), l'État et les partenaires publics s'associent pour élaborer un grand projet de ville (GPV). Ce projet développé dès 2005, amplifié dans le cadre du 1^{er} PRU conventionné avec l'ANRU s'achèvera en 2021, avec les dernières livraisons de programmes d'habitat et économiques.

Le 1^{er} PRU a permis de transformer en profondeur le quartier de La Duchère : de nouveaux axes majeurs ont été créés afin de favoriser son désenclavement, une nouvelle centralité a été créée autour de la place Abbé Pierre. Un programme de 66 M€ d'euros a permis de construire et de requalifier de nombreux équipements (2 écoles, Maison des fêtes et des familles, bibliothèque, Halle d'athlétisme Stéphane Diagana, etc.) afin de répondre aux besoins des habitants et d'augmenter le rayonnement du quartier. Les espaces publics ont été requalifiés et les atouts paysagers du quartier revalorisés (réaménagement des 11 hectares du parc du Vallon, création de square, esplanade et jardins). En matière d'habitat, 1 711 logements sociaux ont été démolis et 1 875 nouveaux logements sont sortis de terre, proposant une offre de logements diversifiée (logements en accession libre et accession abordable, logements sociaux et sociaux intermédiaires, logements locatifs privés, logements étudiants). La part du logement social a ainsi été ramenée de 80 % à 56 %. Une dynamique économique a été mise en œuvre, avec le développement de 16 800 m² d'activités économiques et 6 800 m² de commerces.

La mutation du quartier de la Duchère est bien engagée. Le quartier a été labellisé Ecoquartier dès 2013, labellisation confirmée par l'obtention du label Ecoquartier étape 4 en 2018.

Le 1^{er} PRU s'est essentiellement déployé sur le secteur du Plateau, partie centrale du quartier de la Duchère.

Une intervention sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château, pas ou peu impactés par le 1^{er} PRU, est rapidement apparue nécessaire afin d'éviter le décrochage social et spatial de ces 2 secteurs avec le reste du quartier. Le NPNRU concerne donc le secteur de la Sauvegarde qui marque l'entrée nord-ouest du quartier et celui du Château au sud.

Le projet de renouvellement urbain proposé pour ces 2 secteurs s'articule autour de la valorisation des atouts naturels et paysagers des 2 sites et l'amélioration des conditions de vie des habitants, se déclinant autour des notions de "cité paysagère" pour la Sauvegarde et de "parc habité" pour le Château.

1° - Secteur Sauvegarde

L'ambition du projet et le souhait des habitants sont d'organiser le quartier de la Sauvegarde autour de la valorisation des atouts paysagers du site et de la préservation du caractère de "cité paysagère" ou de "cité jardin" (pour le conseil citoyen).

Les enjeux du nouveau PRU sur le secteur Sauvegarde sont les suivants :

- désenclaver le secteur et mieux relier la Sauvegarde au Plateau et aux 2 communes limitrophes de l'ouest lyonnais : suppression des impasses, réaménagement et création de nouvelles voiries, développement des modes doux,
- améliorer et diversifier l'offre d'habitat : requalifier le parc social ancien, ramener la part du logement social de 86 % à 60 % (dans un objectif de rééquilibrage à l'échelle de la Duchère à 50 % parc social-50 % parc privé) et développer une offre nouvelle diversifiée,
- renforcer la diversification des fonctions du secteur en s'appuyant sur la dynamique économique de l'avenue Ben Gourion et de l'entrée ouest de l'avenue Rosa Parks, en complémentarité de Techlid (artisanat, petites et moyennes entreprises -PME-, etc.) et maintenir l'offre de commerces de proximité,
- valoriser les espaces extérieurs végétalisés, requalifier les espaces existants et aménager de nouveaux espaces, en adéquation avec les attentes des habitants : améliorer les cheminements piétons, les espaces publics et les voiries, renforcer les liaisons avec le parc du Vallon.

2° - Secteur Château

L'ambition du projet est d'organiser le renouvellement du secteur du Château autour du concept de "parc habité".

Les enjeux du nouveau PRU sur le secteur du Château sont les suivants :

- atténuer l'isolement du secteur en améliorant les liens avec le Plateau et Vaise, renforcer, conforter et sécuriser les liaisons piétonnes et les accès au parc du Vallon, à l'arrêt de transports en commun lyonnais (TCL) Tunnel et à la Maison des jeunes et de la culture (MJC),
- requalifier le boulevard de la Duchère et marquer l'entrée du quartier,
- améliorer et diversifier l'offre de logements : démolir la barre 110 (293 logements), requalifier le parc social et privé ancien conservé, ramener la part du logement social de 76 % à moins de 35 % (dans un objectif de rééquilibrage à l'échelle de la Duchère à 50 % parc social-50 % parc privé) et développer une offre nouvelle diversifiée,
- valoriser le cadre paysager de ce secteur intégré aux balcons boisés en traitant la rupture topographique entre le centre de Vaise et le plateau de la Duchère : recherche de nouvelles liaisons piétonnes avec le Plateau et avec le secteur de Vaise, accroche avec l'entrée sud du parc du Vallon,
- réorganiser le stationnement pour dégager des espaces paysagers et envisager la requalification des espaces extérieurs,
- améliorer et adapter l'offre d'équipements publics afin de répondre aux besoins des habitants et d'accroître leur rayonnement à l'échelle du quartier de la Duchère : Maison de l'enfance (+ hors convention ANRU : intervention en cours de réflexion sur l'école des Fougères et requalification et accessibilité de la MJC),
- articuler les équipements publics et les espaces publics, en proposant une unité de lieu apaisé et paysager.

II - Déroulement de la concertation réglementaire

Conformément au nouveau cadre réglementaire issu de la loi Lamy du 21 février 2014, les PRU doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet en application de l'article L 300-2-4° du code de l'urbanisme.

L'ouverture de la concertation préalable au nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) a été approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0474 du 6 juillet 2015.

Les habitants ont été tenus informés du début de la concertation via un avis administratif paru dans la presse, le 10 juillet 2015 et affiché en Mairie du 9^{ème} arrondissement et à l'Hôtel de la Métropole.

La concertation a été mise en œuvre à partir du 27 juillet 2015 conformément à la délibération du Conseil n° 2015-0474 du 6 juillet 2015 selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant :

- . 2 plans de périmètre des projets soumis à concertation,
- . un document de présentation générale du grand projet de ville,
- . une notice explicative fixant les objectifs du PRU sur chaque secteur,
- . les avis recueillis dans les ateliers récents consacrés à la Sauvegarde et au Château,
- . un cahier destiné à recueillir les avis ;

- une boîte mail mduchere@grandlyon.com permettant de recueillir les avis.

Le registre de concertation préalable, la copie de la délibération et les documents annexes ont été tenus à la disposition du public à la Mairie du 9^{ème} arrondissement, à la Métropole et à la Mission Lyon Duchère, aux heures d'ouverture au public.

Le dossier de concertation a été complété par les supports de présentation présentés aux habitants, lors des réunions publiques des 10 et 14 octobre 2019, portant respectivement sur les secteurs Sauvegarde et Château.

Les habitants ont été tenus informés de la fin de la concertation au 20 décembre 2019, via un avis administratif affiché à la Mairie du 9^{ème} arrondissement, à l'Hôtel de la Métropole et publié dans un journal local, le 1^{er} novembre 2019.

À l'issue de la concertation, les registres déposés à la Métropole, à la Mairie du 9^{ème} arrondissement et à la Mission Lyon Duchère étaient vides.

Des moyens de concertation complémentaires ont été mis en œuvre dès 2015 afin d'alimenter les orientations du NPRU, sous la forme d'ateliers de concertation ouverts aux habitants des 2 secteurs concernés par le NPRU et plus largement à l'ensemble des habitants du quartier de La Duchère. Sept ateliers ont ainsi été organisés, afin d'élaborer un diagnostic partagé du fonctionnement des 2 secteurs et d'échanger sur les préconisations et orientations à mettre en œuvre dans le cadre du NPRU. Ces ateliers (4 pour la Sauvegarde et 3 pour le Château) se sont déroulés d'avril à juillet 2015 et ont réuni chacun 30 à 40 habitants. Les élus de la Métropole, de la Ville et de la Mairie d'arrondissement, ont participé à ces rencontres, ainsi que les bailleurs sociaux, l'équipe pluridisciplinaire en charge des études urbaines de cadrage et les techniciens de la Mission Lyon Duchère.

Pour le secteur Sauvegarde, une réunion publique a été organisée le 17 septembre 2015, afin de présenter aux habitants les orientations du futur projet et d'annoncer la démolition des barres 520-530 et l'engagement du diagnostic social.

Tout au long de la phase de protocole de préfiguration, les réflexions sur l'élaboration du contenu du programme du NPRU, puis sur l'avancement des études pré-opérationnelles et des 1^{ères} opérations inscrites au protocole de préfiguration ont régulièrement fait l'objet d'échanges dans le cadre de réunions spécifiques avec les représentants du conseil citoyen, ainsi que dans le cadre du comité de suivi participatif, qui réunit 3 à 4 fois par an une trentaine de représentants de la "société civile organisée" (dont les représentants du conseil citoyen), les élus et les techniciens en charge du projet.

Le conseil citoyen qui s'est progressivement structuré à partir de début 2016, à travers notamment sa contribution à l'élaboration du projet de territoire 2016-2020, a souhaité aller plus loin afin de participer aux réflexions des futurs concepteurs du projet urbain, sur le secteur de la Sauvegarde. Le groupe urbain du conseil

citoyen a ainsi organisé en 2017, 3 visites d'opérations sur l'agglomération lyonnaise, inspirées du modèle de cité jardin.

Deux autres réunions publiques destinées aux habitants des secteurs concernés par le NPRU, ouvertes à l'ensemble des Duchérois ont également été organisées, afin de présenter les objectifs du NPRU pour le secteur de la Sauvegarde, le 10 octobre 2019 et pour le secteur du Château, le 14 octobre 2019. La mobilisation des habitants a été importante (environ 70 habitants présents à la réunion publique sur la Sauvegarde et 150 habitants sur celle portant sur le Château). Ces réunions ont permis de présenter le PRU dans l'ensemble de ses dimensions. Les objectifs ont été présentés, ainsi que le déploiement des opérations sur la période allant de 2019 à 2030.

Les échanges avec les participants ont porté sur les points suivants :

- le relogement et la crainte exprimée par certains habitants de devoir quitter le quartier de la Duchère,
- l'impact des requalifications sur les montants des loyers et des charges, la nature des travaux qui seraient engagés,
- la création de nouvelles voiries et leur impact en termes de circulation, de nuisances sonores et sur l'organisation du stationnement en surface,
- le souhait de pouvoir conserver les arbres remarquables présents sur site,
- le devenir des commerces,
- les équipements et le renforcement de leur attractivité pour attirer des personnes extérieures au quartier, la création d'une résidence pour personnes âgées,
- le désenclavement (secteur Château) et le souhait de voir maintenue la navette bus quotidienne après démolition de la barre 110.

Les élus, les représentants des bailleurs et les techniciens de la Mission Lyon Duchère ont répondu et échangé avec les habitants sur chacun des points évoqués.

- le relogement : l'expérience acquise depuis 2003 par les partenaires du projet, l'engagement des élus, et la charte d'agglomération du relogement, garantissent au locataire le choix de rester à la Duchère ou d'être relogé sur un autre quartier de Lyon ou une autre commune. Sur les 1 560 ménages relogés entre 2003 et 2014, 81 % l'ont été sur Lyon dont 47 % à la Duchère et 11 % dans les communes limitrophes de la Duchère conformément au choix des locataires,

- l'augmentation des loyers après réhabilitation : si elle n'est pas définie à ce jour elle restera limitée. À titre d'exemple, pour la résidence des jumelles (ex. 420) elle a été de l'ordre de 5 %,

- création de nouvelles voiries et stationnement pour le secteur Sauvegarde : l'objectif n'est pas d'augmenter les flux de circulation à l'intérieur du quartier. Les voiries principales (avenue de la Sauvegarde, Ben Gourion, Rosa Parks, avenue d'Écully) assurent la desserte du quartier. Certaines voiries seront à sens unique et aménagées de façon à éviter la vitesse notamment. En ce qui concerne le stationnement, il y aura du stationnement en sous-sol pour toutes les constructions nouvelles afin de limiter le stationnement de surface. Par ailleurs, un travail sera fait avec les responsables de la clinique pour limiter le report de stationnement en journée des professionnels de santé et des patients,

- conservation des arbres : un inventaire des arbres existants sera réalisé, avec un bilan phytosanitaire pour vérifier leur état de santé. L'attente exprimée par le conseil citoyen de faire de la Sauvegarde une "cité jardin" ou une "cité paysagère" sera inscrite dans le cahier des charges du futur architecte en chef et du paysagiste en charge des espaces publics. L'aménagement des espaces verts comme celui des voiries et des cheminements piétons, notamment, feront l'objet d'ateliers de concertation,

- les commerces : la volonté est de conserver les commerces de proximité de la Sauvegarde en les relocalisant à l'angle de l'avenue Ben Gourion et de l'avenue de la Sauvegarde et en conservant les 2 marchés hebdomadaires de la Sauvegarde. En ce qui concerne le Château, la zone de chalandise ne permet pas d'envisager de recréer du commerce. Le 1^{er} programme a fait le choix de créer une polarité commerciale et des services publics autour de la place Abbé Pierre,

- les équipements : il n'y aura pas de création de nouveaux équipements dans le cadre du NPRU (ni à la Sauvegarde ni au Château) dans la mesure où le programme d'équipement du 1^{er} PRU a permis de requalifier les équipements existants (2 écoles, la bibliothèque, crèches, etc.) ou d'en créer (halle d'athlétisme, gymnase, Maison des fêtes et des familles, etc.). Le programme prévoit cependant de requalifier la Maison de l'enfance (convention ANRU) et de réfléchir (hors convention ANRU) à l'accessibilité de la MJC et à la requalification de l'école des Fougères,

- désenclavement du Château : les aménagements de voiries, en particulier du boulevard de la Duchère à son carrefour avec le boulevard de Balmont, permettront d'assurer une liaison plus accessible vers l'arrêt de bus Tunnel. Il est également prévu de maintenir la navette S11.

Enfin, pour les ménages concernés par les opérations de relogement, des réunions sont régulièrement organisées, en lien avec les bailleurs sociaux, depuis début 2016, à toutes les étapes du processus de relogement. Douze réunions ont ainsi été organisées de février 2016 à novembre 2019.

III - Bilan de la concertation

À l'issue des ateliers de 2015, la contribution des habitants au diagnostic et aux orientations du NPRU a été consolidée et annexée au dossier de concertation réglementaire. Les notions de "cité jardin" ayant évolué en "cité paysagère" ou "cité jardinée" pour le secteur Sauvegarde et de "parc habité" pour le secteur Château, émanent de cette concertation. Afin de préciser les notions de "cité jardin" ou "cité paysagère", des séances de co-formation, des visites sur sites et des ateliers seront organisés à partir du mois de septembre avec les élus, les habitants, les techniciens de la Société d'économie mixte du Rhône et de Lyon (SERL), de la Ville, de la Métropole, l'équipe d'architecte en chef et la maîtrise d'œuvre des futurs espaces publics.

À l'issue des visites effectuées par le conseil citoyen, un document a été rédigé par le groupe urbain, qui pose les bases des attentes et préconisations des habitants comme, par exemple, le maintien des arbres existants et la conservation d'espaces intimes à côté des grands espaces publics. Ce document a été joint au dossier de présentation du NPRU et transmis aux équipes ayant candidaté pour les missions d'architecte en chef et de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics. Sur ces bases, les membres du conseil citoyen ont contribué à la rédaction des dossiers de consultation de l'aménageur, de l'architecte en chef et de la maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Par ailleurs, les représentants du conseil citoyen ont participé aux visites de site puis aux auditions des candidats pour la désignation des équipes d'architecte en chef et de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics, sur le secteur de la Sauvegarde. Les représentants du conseil citoyen et habitants impliqués dans la vie culturelle du quartier ont également participé à l'analyse et à l'audition des candidatures pour les projets d'accompagnement artistiques auprès des habitants concernés par le NPRU, mis en œuvre ou à venir sur les secteurs Sauvegarde et Château. Ils participent également aux instances de pilotage (réunion trimestrielle sur le relogement, convention locale d'application du contrat de ville, comité de pilotage -COPIL- NPRU, commission santé, etc.).

La concertation avec les habitants se poursuivra tout au long du projet de renouvellement urbain.

En conclusion, le travail de concertation mené avec les habitants et le conseil citoyen est venu conforter les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain, il est donc proposé d'approuver le bilan de cette concertation. Ces contributions ont permis d'enrichir les orientations définies sur les secteurs Sauvegarde et Château ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain du quartier Lyon 9° La Duchère.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre du projet et du PRU de Lyon 9° La Duchère, selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.